

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par la Bourgmestre de Tinlot, Madame Guyot, en date du 5/01/2022 ;

L'autorisation	N° EC131
Est délivrée à	Syndicat d'initiative de Fraiture
Domicilié	Rue de Liège, 1 à 4557 Fraiture-Tinlot
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp »
Pour le logement	"Stade Jean Leclere" situé Rue de Liège, 1 à 4557 Fraiture-Tinlot
Capacité	40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 4/01/2027.

Le 17/03/2022

La secrétaire générale

Adèle Guillaume